

nos responsabilités. J'affirme qu'un programme qui fait passer le prix de soutien au niveau fédéral, de \$4.10 qu'il était à la même date l'an dernier à \$4.75, représente un pas dans la bonne voie, même si c'est un niveau inférieur à celui que nous aimerions établir.

Je sais que le parti des messieurs d'en face a tenu les rênes du pouvoir de temps à autre et qu'il se rend compte quelque peu des différences existant entre l'opposition et les responsabilités du gouvernement, étant donné que le gouvernement se doit de songer à tous les aspects et éléments de l'économie. Les membres des autres partis n'ont jamais connu les responsabilités de l'administration et ne les connaîtront jamais. La population ne croit pas qu'ils y arrivent jamais; aussi est-il bien facile pour eux de dire: «Vous devriez donner à chacun tout ce qu'il désire». Si nous avions acquiescé aux demandes des divers côtés de la Chambre et donné à chacun tout ce qu'il désirait, il y a longtemps que notre pays aurait fait faillite.

Certains députés me font penser à ce membre du Congrès américain, à qui l'on demandait comment il avait pu rester en fonction si longtemps. Il répondit: J'ai voté en faveur de toutes les dépenses et contre tous les impôts». Il y a peut-être des députés et des partis ici à la Chambre qui font preuve du même manque de responsabilité.

Je tiens simplement à dire, monsieur le président, que tous ces faits et chiffres indiquent que le gouvernement a créé un certain climat et adopté des mesures législatives qui ont fait progresser l'économie agricole du point de vue de la productivité et de la rentabilité. J'admets qu'il y a encore beaucoup à faire, qu'aucun de nous ne devrait ralentir ses efforts pour que l'agriculteur occupe la place qui lui revient, du point de vue économique, tout comme a pu le faire le travailleur industriel ces dernières années. Mais charger le compte rendu de la Chambre, sous quelque prétexte que ce soit, les crédits provisoires ou autres, de faits qui ne sont pas confirmés par la réalité, ne rend nullement service aux agriculteurs et ne nous rapproche pas du jour où nous aurons des programmes détaillés et complets de nature à assurer les résultats économiques dont tous les députés voudraient voir les agriculteurs bénéficier. *(Applaudissements)*

[Français]

M. Grégoire: Monsieur le président, le ministre nous a cité des chiffres relatifs à l'augmentation dans la production et dans les prix. pourrait-il nous dire combien il en coûtait en cernant les coûts de production? Par exemple, pourrait-il nous dire combien il en coûtait, en 1958, en 1959, en 1960, en 1961, en 1962, en 1963, en 1964, en 1965 et en 1966 pour pro-

duire 100 livres de lait, comparativement à aujourd'hui?

De plus, j'aimerais avoir une réponse à la question que je lui posais tout à l'heure: Lorsqu'il parle de \$4.75 les 100 livres de lait, est-ce un prix moyen ou un prix minimum?

[Traduction]

L'hon. M. Greene: Monsieur le président, les prix dépendent naturellement de la compétence de l'agriculteur, de l'importance de son exploitation et des moyens qu'il utilise. Je n'ai pas de chiffres sur les prix s'appliquant à chacun des agriculteurs en particulier. Je sais très bien que les frais de l'agriculteur ont monté, qu'il est aux prises avec l'étau coût-prix de la hausse des prix et que, dans certaines régions, il est incapable d'obtenir de meilleurs prix pour ses produits, mais il est un secteur où il a sûrement pu obtenir un meilleur prix pour son produit, grâce à la politique du gouvernement actuel, et c'est celui du lait industriel. Ses frais ont peut-être accusé une hausse sensible, mais je puis dire sans crainte de me tromper qu'ils n'ont pas monté ces trois dernières années dans une proportion égale à l'écart entre \$2.66 et \$4.75, prix que nous venons de mettre à sa disposition.

Quant à la question du député sur le prix du lait à \$4.75, la réponse est claire et nette. Je sais que le député la comprend, et j'espère qu'il ne veut pas induire en erreur ni la Chambre, ni les cultivateurs. Ce que nous avons dit, c'est que notre politique de soutien des prix permettra aux fabriques de verser \$3.54, et que, grâce au supplément représenté par la subvention de \$1.21, le prix du lait sera de \$4.75.

• (6.40 p.m.)

Je l'ai dit l'an dernier et je le répète aujourd'hui, nous n'avons pas le droit d'obliger les fabricants à verser un prix déterminé. Le gouvernement applique un programme de soutien qui permettra aux fabriques de payer \$3.54. Dans l'Ontario, de nouveaux rouages amèneront les fabricants à verser ce prix dans les cas où le programme de soutien le leur permettra. Le ministre chargé de la question dans la province de Québec m'a assuré que l'année prochaine sa province disposera d'un dispositif analogue, en sorte qu'elle sera en mesure de fixer le prix à verser. Au Québec, comme peut-être ailleurs au Canada, il existe des régions éloignées où des usines préparent la caséine et préparent du lait en poudre par le procédé du cylindre, usines qui ne sont peut-être pas capables de payer un tel prix. Cela est particulièrement vrai pour la caséine. Le ministre de l'Agriculture du Québec m'a assuré que par suite des économies que sa province réalisera du fait que nous avons pris en charge le soutien des prix du lait industriel, elle pourra aider, grâce aux